

<http://enseignants.se-uns.org/CRPE-2018-Session-supplementaire-pour-Creteil-et-Versailles>



# CRPE 2018 : Session supplémentaire pour Créteil et Versailles

- Je suis... - Entrant dans le métier - Concours - Actualité des concours -

Date de mise en ligne : jeudi 29 mars 2018

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Cette session sera organisée pour la quatrième année consécutive sur l'académie de Créteil et sera cette année nouvellement proposée sur l'académie de Versailles.

Le SE-Unsa accueille positivement l'élargissement de ce dispositif à une autre académie déficitaire.

Ce sont 650 postes qui seront offerts pour ces deux sessions : 400 pour l'académie de Créteil et 250 pour l'académie de Versailles. L'an dernier, 500 postes avaient été offerts sur l'académie de Créteil uniquement.

Inscriptions et épreuves :

Les inscriptions aux concours supplémentaires de la session 2018 auront lieu du **mardi 6 février 2018 à 12h au mardi 6 mars 2018 à 17h**, heure de Paris.

Les épreuves se dérouleront aux mêmes dates pour les deux académies. Il sera donc impératif de choisir l'une ou l'autre des académies.

**Epreuve écrite de français : jeudi 19 avril de 13h à 17h**

**Epreuve de mathématiques : vendredi 20 avril de 9h à 13h**

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront dans le centre d'écrits choisi lors de l'inscription. Il y aura des centres d'écrits dans presque toutes les académies.

*N.B. : Un seul centre à Paris pour toute l'Ile-de-France. Pas de centre d'écrits à Mayotte, dans les COM, en Nouvelle-Calédonie et à l'étranger.*

Les épreuves d'admission se dérouleront en Ile-de-France.

Les conditions d'inscriptions ainsi que la nature des épreuves sont les mêmes que pour la session classique 2018.

Important :

- Les candidats déjà inscrits au CRPE dans une autre académie peuvent s'inscrire à une des sessions supplémentaires de Créteil ou Versailles.
- Tout candidat qui fera le choix de s'inscrire à une session supplémentaire sera obligatoirement nommé stagiaire dans l'académie de réussite à compter de la rentrée 2018 sauf en cas de réussite simultanée sur une autre académie (choix laissé aux lauréats concernés).

Candidat ? Attention !

Si l'inscription à une session supplémentaire du CRPE est une opportunité d'augmenter vos chances de réussite, il faut avoir conscience de l'engagement à rejoindre l'académie dans laquelle vous serez lauréat et de la nécessité de vous projeter pendant plusieurs années sur une académie comme Créteil ou Versailles, de laquelle il n'est pas simple de sortir.